

DELIBERATION N° 13/2024

Frais de déplacement - Mandat spécial

Le **02 avril 2024 à 10h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 11
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYEMOUD a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN
Monsieur Maurice CHAUTANT a donné pouvoir à Monsieur Joel BONNAFFOUX
Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à madame Bernadette SAUDEMONT

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°45-2020 du Conseil d'administration portant élection des vice-présidents,

Considérant que les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil d'Administration,

Considérant l'impossibilité matérielle pour le conseil d'administration de délibérer avant le 13 mars 2024.

LE PRESIDENT

Le Président rappelle les différents déplacements où le Président, les membres du bureau et le personnel peuvent être invités ou convoqués : congrès de la FNCDG, le Conseil d'administration ou les commissions de la FNCDG, le Conseil d'administration ou les commissions du GIP informatique, l'assemblée générale et les commissions de l'ANCDG pour l'année 2024 et les journées d'actualités de la FNCDG et ANCDG

Ces missions revêtent un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes des administrateurs et doivent faire l'objet d'un mandat spécial du conseil d'administration.

Il y a lieu de donner mandat spécial et d'ouvrir droit au règlement et au remboursement des dépenses de transports qui se rapportent aux déplacements sur la base des frais réels et production de justificatifs pour Monsieur Joël BONNAFFOUX, 1^{er} vice-président, afin qu'il puisse se rendre à l'assemblée générale du GIP informatique où il représente le CDG 05 à Paris le 13 mars 2024.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- De donner mandat spécial à Joël BONNAFFOUX 1^{er} Vice-Président pour son déplacement à l'assemblée générale du GIP informatique à Paris le 13 mars 2024,
- Que les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Monsieur Joël BONNAFFOUX sur la base d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées et précisera notamment son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour,

Fait à Gap, le 02 avril 2024

Le Président

Marcel CANNAT